PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT DU COÛT PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Choix du dispositifs

- La prescription sur l'un ou l'autre des dispositifs relève de la compétence des conseillers emploi formation de différentes structures en fonction du statut du candidat.

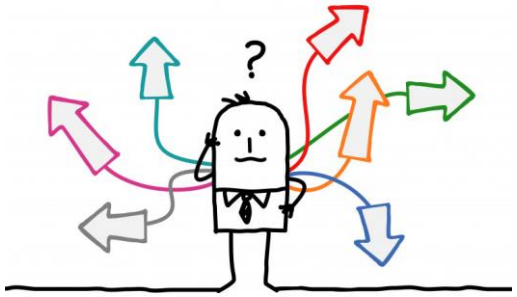

✓ Salariés ⇨ AFDAS (Partenaire emploi-formation des entreprises professionnels de la culture, des industries créatives, des médias, communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, divertissement)

✓ Jeune 16/25 ans ⇨ Mission Locale

✓ Demandeur d'emploi ⇨ Pôle Emploi

✓ Travail Handicapé RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

⇨ Cap Emploi / AGEPHIP (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées)

① AFDAS

- *Contrat en alternance :*

Contrat d'apprentissage (16 à 29 ans) : Prise en charge par l'AFDAS du coût pédagogique de la formation + aide unique de 4125 € de l'Etat + aide ANS à l'apprentissage (par région)

Contrat de professionnalisation (16 à 25 ans): Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus afin de compléter leur formation initiale. Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.

En savoir plus sur l'aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 26 ans et sur l'aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus en contrat de professionnalisation ;

Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion - CUI)

https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage

https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23556

https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/contrat-de-professionnalisation

https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F35391

① AFDAS

- *Formation Continue:*

Prise en charge par l'AFDAS du coût pédagogique de la formation

Votre compte activité recense vos droits à formation : vos droits CPF (Compte personnel de formation) et CEC (compte d'engagement citoyen) ainsi que vos points CPP (compte professionnel de prévention).

Ces droits peuvent être utilisés pour effectuer une formation dans le cadre de votre projet professionnel :

https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/

② Mission Locale

https://www.mission-locale.fr/formation/

https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/service-public-de-l-emploi/article/missions-locales

③ Pôle Emploi

- *AIF (Aide Individuelle à la formation) :*

https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/laide-individuelle-a-la-formatio.html

③ Pôle Emploi

- *Région (jeunes):*

Exemples d'aides régionales :

https://www.auvergnerhonealpes.fr/129-formation-en-auvergne-rhone-alpes-la-choisir-et-la-financer.html

D'autres sources de financement sont mobilisables via les collectivités territoriales notamment dans le cadre de PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) de métropoles (Maisons de l'Emploi) ou de LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité) en général en co-financement avec Pôle Emploi.

③ Pôle Emploi

- *Contrat PEC (maison local):*

Les contrats aidés ont été remplacés en 2018 par le Parcours Emploi Compétences. Ce nouveau dispositif a pour but d'accompagner des publics en difficulté sur la durée pour leur permettre de retrouver un emploi.

https://allocation-chomage.fr/emploi-pec/

Si le dispositif comporte des avantages pour le bénéficiaire du contrat Parcours Emploi Compétences, il permet aussi à l'employeur de :

- Combler ses besoins en recrutement sur des postes qui ne trouvent pas preneur
- Toucher une aide à l'insertion professionnelle (de 30% à 60% du SMIC versés chaque mois et par avance pendant tout le PEC), et une aide à la formation
- Bénéficier d'une « réduction générale » sur ses charges sociales (cotisations et contributions patronales diverses)

Ainsi, le Parcours Emploi Compétences a été conçu comme un contrat gagnant-gagnant pour employeur et salarié, permettant à chaque partie de trouver son intérêt.

③ Pôle Emploi

- *Dispositif SESAME (DRAJES REGIONALE):*

Le dispositif SESAME a pour objectif d'accompagner des jeunes, de 16 à 25 ans, vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur, et vers leur insertion.

Il vous offrira un parcours individualisé : information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent. Un accompagnement personnalisé et/ou une aide financière peuvent être mis en place.

Pour participer, vous devez avoir entre 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) et :

- résider au sein d'un Quartier Politique de la Ville (QPV) ou d'une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR),
- ou rencontrer des difficultés sociales
- ou être en situation de décrochage scolaire ou sorti du système scolaire sans diplôme qualifiant
- ou avoir une pratique sportive de haut niveau

④ CAP Emploi / AGEPHIP

- *CAP emploi :*

https://www.pole-emploi.fr/actualites/le-dossier/pratique/emploi-et-handicap/conseils-pratiques/travailleur-handicape--un-accomp.html

https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/service-public-de-l-emploi/article/cap-emploi

https://www.agefiph.fr/aides-handicap/appui-et-accompagnement-cap-emploi

- *AGEPHIP :*

https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/formation-professionnelle/le-financement-des-formations